

**Le Dauphiné**  
**Courrier des eaux thermales de la région**  
**première année de parution : 1864-1865**

---

Dimanche 4 septembre 1864 :

**Monestier de Clermont**

On se préoccupe beaucoup des vertus curatives des eaux. Il ne nous a pas été possible de donner de bulletin à leur égard, parce que le propriétaire de la source, ne tenant pas à la publicité, n'établit aucune communication avec le presse.

M. le Docteur Sylvain Eymard, dont le dévouement à la chose publique est bien connu et dont la parole fait autorité en cette matière, a publié récemment sur les eaux de Monestier de Clermont une intéressante Notice que nous ne saurions trop recommander aux malades et aux hommes de l'art.

Nous espérons pouvoir en reproduire quelques fragments. Le propriétaire de la source de Monestier donne peu de bains, dit-on ; mais il tire un très grand parti de ses eaux pour la boisson.

Comme médicales, M. Sylvain Eymard dit qu'elles sont rafraîchissantes, toniques, digestives, anti acides, apéritives, calmantes, légèrement purgatives, et qu'elles conviennent parfaitement dans tous les cas qui requièrent ces propriétés là.

Elles jouissent encore d'un privilège que lui attribuent les femmes du canton, bons juges en pareille matière, celui qu'eurent autrefois certaines eaux du nord de la France, de rendre une de nos reines féconde...

Avis donc aux jeunes dames du midi, qui soupirent après cet état intéressant, sans pouvoir y parvenir.

Dimanche 2 octobre 1864

**Château et pont de Cognet**

A une époque ancienne où l'établissement des grandes voies de communication n'était point une chose facile comme elle est devenue depuis que des moyens ont été mis dans les mains de l'administration pour arriver à un résultat, depuis surtout qu'il a été créé un service particulier, chargé de préparer et faciliter les travaux, la construction d'un pont sur une rivière ou sur un large torrent, était une œuvre d'une haute importance, confiée souvent à des hommes spéciaux organisés en confrérie et appelés *pontifes*, *pontifices*, parce qu'effectivement ils faisaient métier d'être constructeurs de ponts.

Le pont d'Avignon, dit aussi Saint Bénézet du nom de son architecte enterré dans une chapelle sur l'une de ses piles, un pont à Lyon sur le Rhône et le pont de Saint Saturnin du Port, plus connu sous la dénomination du pont Saint Esprit, et qui longtemps passa pour une merveille, ont été bâtis par des *pontifices*

D'autrefois, le clergé s'adressait aux populations mêmes, dont il surexcitait le zèle et la foi par des concessions d'indulgences. A cet appel, on voyait se former des approvisionnements de matériaux, et les bras se réunir en foule, à peu de frais et pour la seule nourriture des travailleurs ; chacun voulait contribuer à une entreprise méritoire à laquelle était attachée la remise de la peine encourue pour certaines fautes.

Le pont de Grenoble, sur l'Isère, détruit à la suite de l'inondation causée par la rupture du lac de Saint Laurent, arrivée en 1219, a été reconstruit par les habitants de cette ville et ceux des environs, accourus à la voix de l'évêque Jean, leur pasteur, et sur la promesse d'indulgences accordées par ce prélat, suivant un mandement publié à ce sujet.

Alors un legs, un don quelconque, fait pour un pont, était une œuvre pie, aussi n'est-il pas rare de trouver de semblables dispositions de dernières volontés dans divers testaments, avec des

dons et des legs stipulés, soit en faveur d'établissements religieux ou hospitaliers, soit pour des fondations de messes, pour servir d'obits, etc.

*[ NB : un obit est un service religieux célébré en mémoire d'un défunt et pour le salut de son âme, à une date fixe de l'année ...généralement le jour anniversaire du décès]*

Le testament de la princesse Béatrix, mère du dauphin Guigues-André, daté de l'année 1228, renferme quelques legs en faveur de plusieurs ponts du Dauphiné, désignés comme il suit :

Au pont de Vienne : 40 sols

Au pont de Romans : 20 sols

Au pont de Grenoble : 40 sols

Au pont d'Avignonnet sur le Drac : 40 sols

Au pont de Cognet : 10 sols

Au pont de Cordéac : 20 sols

*[ NB : en 1270, 10 sols de cette époque correspondent à 200 € environ]*

...

Cette mention du pont de Cognet, dans le testament précité de la dauphine Béatrix, n'est pas le souvenir le plus ancien qui se rattache à ce lieu. Bien auparavant, et dès la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, Cognet avec son château et sa chapelle sont rappelés dans une nomenclature des églises du diocèse de Grenoble du temps de Saint Hugues, qui a occupé le siège épiscopal de cette ville de 1080 à 1132.

...

Le château, appelé aussi maison forte de Cognet, appartenait en 1431 à Henri Alleman, seigneur d'Allières, qui, par un acte du 20 mars de cette année, reconnut le tenir, en fief franc, noble et ancien, du Dauphin, avec ses droits et appartenances et autres biens qu'il avait sur les paroisses de La Mure, de Mayre et de Saint Arey.

Le pont de Cognet, jeté sur le Drac et servant de communication entre Mens et La Mure, a été choisi par Lesdiguières, pendant les guerres de religion, pour un point stratégique, afin de rester maître du pays entre ces deux localités. Pour s'assurer de ce passage, Lesdiguières fit construire près du pont un fort, pris par les catholiques, repris sur eux (1587), et où il plaça en dernier lieu La Colombière, un de ses plus braves capitaines.

Celui-ci, dans la crainte que les ennemis embusqués dans deux tours à une demi-lieue de là, du côté de La Mure, ne cherchassent à l'inquiéter, partit une nuit avec 70 hommes, assistés de Claude de Morges, attaque les deux tours, s'en saisit, et fit rouler dans le Drac deux petits canons qu'il y trouva ; mais pendant son absence, La Pierre, maréchal-de-camp de La Valette, aidé de Borel Ponnassas, instruit de l'éloignement de La Colombière, surprit de son côté le fort de Cognet où il entra sous le nom supposé de ce dernier, taillant en pièces tout ce qu'il rencontra.

Peu d'heures après, La Colombière et les siens, retournés dans le fort, y furent poignardés, au fur et à mesure qu'ils entrèrent, par les soldats de La Pierre. Il n'y eut de sauvés que les derniers arrivés, lesquels emmenaient prisonniers le capitaine Robertpré et quelques autres. A la vue de Robertpré, les catholiques du fort l'appelèrent par son nom, comme pour fêter sa bienvenue ; ce qui fit comprendre aux protestants, sur le point d'entrer, qu'ils avaient affaire à des ennemis et leur donna le temps de fuir.

Lesdiguières ne tarda point à se présenter avec ses troupes devant le fort qu'il attaqua et dont il fit sauter la porte par un pétard, après avoir détruit une barricade que les catholiques avaient élevée à l'entrée du pont afin d'en défendre l'approche. Le fort se rendit à l'heure même, et Lesdiguières, en ayant fait sortir la garnison, le détruisit entièrement pour ne plus avoir la peine de le reprendre, comme le dit Vitel, dans son histoire du connétable.

Après que la paix fut rétablie en Dauphiné, un des soins de l'administration fut de songer à rebâtir le pont de Cognet qui, déjà en mauvais état, avait de plus été endommagé au moment du siège du fort.

Le 10 septembre 1604, une requête fut présentée dans ce but au Parlement de Grenoble par les habitants des trois ordres de Mens et de son mandement et de celui de La Mure, tendant à obtenir d'être autorisés à s'imposer, pour subvenir à la dépense du nouveau pont. L'évêque et le

chapitre de la cathédrale de Grenoble, intéressés à la nouvelle construction, à cause des dîmes et autres droits qu'ils percevaient dans le pays, furent compris dans la cotisation générale, à laquelle ils formèrent opposition sous le prétexte que l'impôt les concernant était trop élevé. Il y eut un procès intenté à ce sujet par l'évêque et le chapitre aux habitants des trois ordres des deux mandements. Il fut toutefois passé outre, et, en 1605, le pont a été rebâti ; il est fort étroit, comme l'étaient au surplus les travaux de ce genre, et d'une seule arche, ayant 26 mètres d'ouverture.

Deux inscriptions sous la voûte du pont ont conservé les noms de ses constructeurs :

1605. M. Jehan Albert c.d.p.

1605. Mr Pierre Salamon

Jean Albert était maître maçon et Pierre Salomon maître charpentier ; ils étaient tous les deux de La Mure et associés ; ce sont les mêmes entrepreneurs, qui, peu d'années après, prirent à la fois l'adjudication du pont de Claix et celle du pont de Saint Martin de Clelles, et qui se chargèrent également des réparations du pont de Brion, dans le Trièves.

*(Archives de l'ancienne Chambre des comptes)*

8 janvier 1865

**Mens** : M. Michel Verdat, percepteur à Mens, a été nommé percepteur à Tullins, en remplacement de M. Ramus, retraité. Mr Verdat est lui-même remplacé à Mens par M ; Alexandre Colombet, précédemment percepteur à Guiche (Saône et Loire)

26 février 1865

**Mens** :

Lundi 29, c'était un **faux monnayeur**, un vieillard de 67 ans, qui, pour gagner cinquante centimes par jour - et il ne les gagnait pas sept fois par semaine - taillait, rognait des pièces de cinq francs, faisait fondre ces rognures et vendait des lingots obtenus pas ce moyen aux orfèvres, à qui il ne manquait pas de dire que ces lingots provenaient de monnaies étrangères qu'il avait achetées pendant ses voyages en Suisse ou dans le Jura, etc.

Toutefois, cet homme, nommé Jean Magnin ou de Magnin, ancien horloger, né à Mens, et habitant Grenoble depuis trois ans environ, mettait de côté les deux faces extérieures des écus de bon aloi qu'il avait en sa possession pour en fabriquer d'autres où l'argent n'était employé que pour habiller le cuivre.

Les pièces de cinq francs fabriquées par Magnin se composaient des deux faces extérieures, d'une pièce véritable, habilement détachées en lamelles très minces et soudées à un palet de cuivre argenté sur les bords. Un autre signe d'altération se remarquait sur les pièces ainsi fabriquées. La légende en exergue : *Dieu protège la France*, au lieu de se trouver en relief, comme sur les pièces véritables, était gravée dans le métal.

Malgré les preuves positives qui se produisaient contre lui, l'accusé n'a point cessé de protester de son innocence. Me Bovier-Lapierre présentait la défense de Jean Magnin. Déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, le faux monnayeur a été condamné à sept ans de réclusion.

23 avril 1865

L'itinéraire du **Conseil de Révision** pour les opérations relatives à la levée de la classe de 1864 dans le Département de l'Isère, est fixé ainsi qu'il suit :

...

30 mai : Clelles et Mens

\*\*\*\*\*